AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0987
FR0000120164-FS0530

4 juin 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CGG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er juin 2018, la société Boussard & Gavaudan Partners Limited (1 Vine Street, W1J 0AH, Londres, Royaume-Uni) (« BGPL ») a déclaré avoir franchi, le 29 mai 2018, indirectement en baisse, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe[1], lesquelles agissent pour le compte de fonds dont elles assurent la gestion, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CGG et détenir indirectement, pour le compte desdits fonds, 34 351 875 actions CGG représentant autant de droits de vote, soit 4,94% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CGG sur le marché.

[1] Les sociétés Boussard & Gavaudan Investment Management LLP (1 Vine Street, W1J 0AH Londres, Royaume-Uni), Boussard & Gavaudan Asset Management LP (1 Vine Street, W1J 0AH Londres, Royaume-Uni) et Boussard & Gavaudan Gestion SAS (69 Boulevard Haussmann, 75008 Paris) sont contrôlées au plus haut niveau par la société Boussard & Gavaudan Partners Limited (BGPL), holding du groupe Boussard & Gavaudan, laquelle agit en qualité de *managing member* des sociétés susvisées.
[2] Sur la base d'un capital composé de 695 340 913 actions représentant 695 394 056 droits de vote.